

SAINT-HILAIRE DE RIEZ

Une zone commerciale sur le site du Gatineau Le CPNS monte au créneau



Un projet de zone commerciale est prévu sur le site du Gatineau. Sophie Furon (en médaillon), présidente du CPNS, s'y oppose et s'en explique

Le comité de protection de la nature et des sites (CPNS) du canton de Saint-Gilles Croix de Vie, présidé par Sophie Furon, s'insurge contre l'enquête d'utilité publique en cours actuellement à Saint-Hilaire de Riez concernant l'aménagement en zone commerciale d'un site bordant la zone industrielle du Gatineau, dont l'agrandissement est prévu avec une zone d'aménagement concerté (Zac) à usage commercial.

Le projet privé, mené par deux propriétaires de grandes surfaces de Saint-Gilles et Saint-Hilaire, est dans l'air depuis plusieurs années : construction d'un grand centre commercial comprenant un hypermarché et, environ, une trentaine d'enseignes, le tout sur un linéaire de près de 200 mètres, une dizaine de mètres de hauteur sans compter les parkings prévus sur deux niveaux.

"Nous mettons le doigt sur un problème réglementaire

majeur, explique Sophie Furon, pourquoi morceler les différentes enquêtes publiques et pourquoi déclarer d'utilité publique un projet qui n'a d'autre utilité que privée et commerciale ? Il aurait été plus judicieux d'inclure une enquête publique sur la modification du plan d'occupation des sols qui, à l'heure actuelle, ne permet pas de construction commerciale sur cette zone précise classée en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (Znieff) jouxtant une Zico (zone importante pour la conservation des oiseaux) et une Sic (zone d'intérêt communautaire) dans le cadre de Natura 2000. Quant à la loi sur l'eau, avec une telle construction, les mesures hydrauliques réalisées laissent bien des zones d'ombres".

Visite du commissaire enquêteur

Le CPNS met également l'accent sur l'impact paysager

d'un projet "qui détruira de manière agressive le seul rempart qui sépare la ville des marais si fragiles. Toutes ces réflexions, nous allons les porter à la connaissance du commissaire enquêteur qui sera présent en mairie le vendredi 13 l'après-midi et le samedi 14 octobre au matin".

Quant à la conclusion de l'étude du projet par les administrateurs du CPNS, elle est sans appel : "l'ajout d'une analyse environnementale de l'urbanisme organisée par l'Ademe permet de donner au projet un empaquetage vertueux de maîtrise de l'eau et de l'énergie, mais cet effort ne peut masquer le fait que le projet ne peut se faire sur ce site retenu par une équipe municipale peut encliner à l'examiner sous l'angle des conséquences environnementales. Pourquoi une Zac commerciale sur le Gatineau, site qui n'a pas vocation à être un lieu d'implantation de ce type".